

# Le Luxembourg s'investit dans la philanthropie

La philanthropie connaît depuis une vingtaine d'années un développement spectaculaire en Europe. Dans toute l'Europe ? Non. Le Luxembourg, malgré ses multiples atouts, n'y a participé jusqu'ici que dans une faible mesure. Souhaitant rejoindre sans plus attendre ce mouvement prometteur, la Banque de Luxembourg a organisé ce printemps un colloque destiné à dynamiser l'engagement philanthropique au sein du Grand-Duché : « Saisir l'opportunité de la philanthropie au Luxembourg ». Une première.



L'État intervient aujourd'hui tous azimuts. Le XX<sup>e</sup> siècle l'a doté d'innombrables responsabilités dans les domaines les plus divers, de l'éducation à la santé en passant par l'action sociale, la culture et le sport. Les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire pour autant. Parce que ses moyens, aussi importants soient-ils, restent limités. Or, dans ces interstices, les privés sont souvent remarquablement équipés pour agir avec efficacité. Cette complémentarité a été plus ou moins facilement reconnue en Europe. Si des pays comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, de tradition libérale ou corporatiste, ont envisagé de tout temps la philanthropie comme un appoint naturel à l'action publique, d'autres, comme la France et le Luxembourg, plus centralisateurs, l'ont considérée jusqu'à récemment avec réserve. Ce sentiment s'est désormais estompé. Partout ou

presque, des obstacles réglementaires ont été levés. Et les résultats ont suivi : en France, le mécénat d'entreprise a triplé en volume entre 2003 et 2005 pour atteindre un milliard d'euros par an.

## CADRE LÉGISLATIF : LEVER LES FREINS

Le Luxembourg a une longueur de retard. Comme plusieurs autres pays européens dont le droit civil s'ancre dans le Code Napoléon, il a tendance à considérer l'action sociale comme étant du ressort de l'État. Et son droit, fondé sur une loi de 1928, n'encourage pas l'exercice de la générosité privée. Quelques exemples. Seuls les dons en espèces profitant à une liste restreinte d'œuvres reconnues d'utilité publique ouvrent la voie à des déductions d'impôt. Pour être intégralement déductibles, ils doivent par ailleurs être compris entre 120 et 500 000 euros et ne pas représenter plus de 10 % du revenu net annuel. Les dons supérieurs à 12 500 euros nécessitent

un arrêté grand-ducal pour être acceptés. Enfin, les sommes versées à des fondations ou des associations étrangères ne sont pas prises en compte.

## UN POTENTIEL INEXPLOITÉ

Le potentiel de générosité existe, comme en témoignent les 230 millions d'euros que le Luxembourg dépense annuellement pour l'aide au développement, ce qui en fait, proportionnellement à son PIB, l'un des pays les plus engagés du Vieux Continent. Dans une récente étude, une organisation britannique de soutien à la philanthropie, la Charities Aid Foundation, a estimé la part du mécénat dans le PIB en 2003 à 0,14 % en France et à 0,22 % en Allemagne, loin derrière le Royaume-Uni et ses 0,68 % en 2005-2006. Le Luxembourg, qui se situerait à mi-chemin à 0,18 %, aurait versé la somme de 50 millions d'euros en 2006. ●●●



### ●●● OUVRIR LE DÉBAT

La Banque de Luxembourg a déjà relevé tous les signes de cet engouement. Après avoir lancé, il y a deux ans, son conseil en philanthropie, elle a souhaité élargir sa démarche en réunissant pour une journée, dans la capitale du Grand-Duché, nombre des meilleurs spécialistes européens du secteur et un public éclairé et concerné. L'objectif de ce colloque, qui s'est tenu le 23 avril à la Philharmonie, était d'imaginer et de favoriser les conditions qui permettront au Luxembourg de démultiplier l'engagement des donateurs et leur impact sur les bénéficiaires. Résultat : un franc succès, tant par la qualité de la prise de parole de cette vingtaine d'experts, entre le discours d'ouverture du premier ministre Jean-Claude Juncker et les propos de conclusion de son prédécesseur et ancien président de la Commission européenne, Jacques Santer, que par le nombre de participants qui a dépassé les attentes.

### UN ÉTAT DES LIEUX PORTEUR DE PROMESSES

Au cours de la première table ronde, Matthew Bishop, rédacteur en chef de la rubrique économique au bureau new-yorkais du magazine *The Economist*, a planté le décor. « Ces trente dernières années ont été caractérisées par une exceptionnelle création de richesses, qui se sont souvent concentrées entre peu de mains et dans peu de pays », a-t-il déclaré. « La question est de savoir ce qu'il faut faire de cette donne. Nous vivons un moment historique, lui a fait écho Luc Tayart de Borms, administrateur délégué de la Fondation Roi Baudouin à Bruxelles. *De nombreux "baby boomers" arrivés en seconde partie de vie affichent leur désir de se consacrer à la philanthropie. Ils doivent être soutenus dans leur démarche.* »

### PISTES DE TRAVAIL

Comment relever le défi ? « Les autorités luxembourgeoises montrent aujourd'hui une grande détermination à avancer », s'est félicité André Prüm, doyen de la faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg. Encore doit-il choisir une

direction adéquate. Or, entre le système britannique d'inspiration très libérale et le régime français étroitement contrôlé par l'État, les options sont nombreuses, ont rappelé Russell Prior, Directeur des activités internationales de la Charities Aid Foundation, et Xavier Delsol, responsable du département Associations et économie sociale du cabinet Delsol & Associés.

Une fois le cadre législatif et institutionnel redessiné, il reste à en profiter en passant à l'action. Or, cette action n'est pas aisée à conduire. « Donner, c'est choisir », a souligné Étienne Eichenberger, co-fondateur de Wise, société de conseil en philanthropie basée à Genève. Et d'énumérer quelques-unes des questions que tout philanthrope est amené à se poser : quel projet soutenir ? Quels résultats espérer ? Comment mesurer son impact ? D'où la nécessité, reconnue par tous les participants du colloque, de faire intervenir comme intermédiaires des professionnels du secteur.

Enfin, pour que ces forces vives soient libérées, une autre condition sine qua non doit être remplie, a averti Volker Then, directeur général du Centre for Social Investment de l'Université d'Heidelberg : « Le grand public doit être convaincu de la valeur de cette démarche, persuadé notamment

De gauche à droite :

**Sharath Jeevan**, chief executive, Global Giving UK, Grande-Bretagne ;

**Martin Brookes**, chief executive, New Philanthropy Capital, Grande-Bretagne ;

**Marc Elvinger**, avocat, Luxembourg ;

**Étienne Eichenberger**, co-fondateur, Wise, Suisse ;

**Virginie Seghers**, consultante, France ;

**Dominique Allard**, directeur du Centre de Philanthropie, Fondation Roi Baudouin, Belgique.

*que les avantages fiscaux concédés aux philanthropes sont légitimes ».*

### DES MESURES PHARES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT

En introduction au colloque, Jean-Claude Juncker avait déploré la permanence d'une législation et d'une fiscalité défavorables à l'exercice de la générosité privée et affirmé sa volonté d'éliminer bon nombre de ces obstacles. Moins d'un mois plus tard, dans son discours sur l'état de la nation prononcé le 22 mai, le Premier ministre a longuement développé l'importance de la cohésion sociale et le rôle éminent joué par les bénévoles et les mécènes pour la maintenir.

« Il n'y aurait pas de vie culturelle sans engagement de l'État. Mais la vie culturelle ne serait pas aussi riche sans la contribution toujours enthousiaste d'innombrables bénévoles. Cela ne vaut pas seulement pour la culture, mais aussi pour le sport, la protection civile, les pompiers et des associations d'entraide et de secours. » À la suite de quoi il a annoncé un train de mesures destinées à favoriser la philanthropie, dont la rénovation de la loi de 1928 et la création d'une fondation indépendante dont le rôle sera notamment de conseiller les donateurs et les bénéficiaires. « Cette Fondation n'a pas pour visée de concurrencer celles qui sont déjà actives sur le terrain. Elle doit devenir un intermédiaire entre les bénéficiaires et les personnes privées ou les entreprises qui souhaitent s'engager financièrement dans des projets d'utilité publique. »

Sans oublier des changements réglementaires et fiscaux tels que le doublement des plafonds de déductibilité à hauteur de 20 % des revenus avec un plafond d'un million d'euros par an, l'étalement de cet avantage sur plusieurs années et la restriction de l'autorisation pour les dons importants. Des perspectives encourageantes, des opportunités à saisir. ●

## Faire le bien, bien le faire !

Pour conserver la dynamique du colloque initié par la Banque de Luxembourg et favoriser les échanges sur le sujet du don au Luxembourg, consultez [www.philanthropie.lu](http://www.philanthropie.lu). Ce site d'information relaie l'actualité du secteur, apporte des témoignages de philanthropes, et fait le tour des aspects financiers, administratifs, fiscaux, législatifs liés au don. Si vous souhaitez vous engager, il vous guide dans vos premières démarches et vous oriente vers les spécialistes de la question.



En savoir plus :  
[www.philanthropie.lu](http://www.philanthropie.lu)